



MS. JEMIMAH WANZA KELI

KENYA

Constitutional law litigation, elections disputes resolution, commercial disputes litigation, arbitration and mediation in commercial disputes

Gender stereotypes

This is an outstanding obstacle for women in the legal profession globally. The key attributes of the legal profession are assertiveness and competence. Women who are assertive are viewed as aggressive in comparison to male lawyers. Among the male lawyers is a presumption of innocence which is not given to women lawyers. Women have to prove competence all the time.

Networks, Mentorship of women in the legal profession and family roles' challenges There is dearth of mentorship opportunities for women lawyers. Many advocates/ attorneys are most comfortable supporting others who seem similar in background, experiences and values. The small number of women in senior positions prevents access to mentorship of female junior lawyers who need it. The old boys club network makes it worse as women are not welcome. Female advocates have substantial family commitments and have difficulty in making time for mentorship relations and for informal social activities like evening drinks for purposes of peer support and client contacts. The result of this is that many female attorneys remain out of loop of career development. A check on the Kenya Supreme court¹ record of lawfirm appearances, out of the 120 law firms recorded as having had cases there only three are owned by women.

¹ The Supreme Court was created under the 2010 Constitution.



MS. JEMIMAH WANZA KELI

KENYA

Contentieux du droit constitutionnel, règlement des différends électoraux, règlement des différends commerciaux, arbitrage et médiation dans les litiges commerciaux

Les stéréotypes liés au genre

Ils constituent un obstacle de taille pour les femmes dans la profession juridique à travers le monde. Les principales caractéristiques requises dans la profession juridique sont l'affirmation de soi et la compétence. Toutefois, lorsqu'elles sont comparées aux avocats de sexe masculin, les femmes qui s'affirment sont décrites comme agressives. On attribue aux avocats de sexe masculin, une supposition d'innocence qui n'est pas accordée aux avocates. Elles doivent sans cesse prouver leurs compétences.

Les réseaux, l'encadrement des femmes dans la profession juridique et les défis liés aux rôles familiaux. Il existe très peu d'opportunités d'encadrement pour les avocates. De nombreux avocats se sentent plus à l'aise à soutenir d'autres qui semblent avoir des formations, expériences et valeurs similaires aux leurs. Le petit nombre de femmes occupant des postes élevés empêchent l'accès à l'encadrement pour les avocates débutantes qui en ont besoin. Le réseau des clubs d'anciens ne fait qu'empirer les choses, car les femmes n'y sont pas les bienvenues. Les avocates ont d'importants engagements familiaux donc, de la difficulté à trouver du temps pour tisser des relations de mentorat et pour les activités sociales informelles comme se retrouver autour de quelques verres les soirs afin de se soutenir entre pairs et de nouer des contacts avec les clients. La conséquence est que de nombreuses avocates n'arrivent pas à faire évoluer leurs carrières. Une vérification des comparutions devant la Cour suprême du Kenya² avec des représentations de cabinets d'avocats, montre que sur les 120 cabinets d'avocats qui ont été enregistrés comme y ayant eu des affaires, seulement trois appartiennent à des femmes.

² La Cour suprême a été créée en vertu de la Constitution de 2010.